

COMMUNE DE JARNOSSE (LOIRE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2025/22

Nombre de Conseillers

En exercice : **10**

Présents : 9

Votants : 9

**L'an DEUX MILLE VINGT CINQ
Le HUIT JUILLET**

Le Conseil Municipal de la Commune de JARNOSSE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LOMBARD, Maire

Date de convocation du C.M. : 01/07/2025

Présents : LOMBARD Jean-Marc, BORY Annie, ALIX Hervé, VAGINAY Valérie, VILLENEUVE Marlène, FOUILLAND Franck, DESMOUSSEAUX Chantal, ALLOIN Dominique, DONNARS Jean.

Absents excusés : Yannick FRANÇOIS

Secrétaire : Jean DONNARS

Délibération publiée le 10/07/2025

TARIFS DE Garderie PÉRISCOLAIRE **ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de reconduire les tarifs de la garderie périscolaire pour l'année scolaire 2025/2026, comme suit :

Pour les occasionnels : 1,65 € par jour et par enfant.

Pour un service de garderie utilisé pour un enfant de 1 à 7 jours par mois et pour deux enfants de 1 à 6 jours par mois, le service est considéré comme *occasionnel* et facturé au jour.

Pour les réguliers : 11,80 € par mois pour un enfant et 8,65 € par mois à partir du 2^{ème} enfant.

Fait à JARNOSSE, le 8 juillet 2025

Le Maire,
Jean-Marc LOMBARD



Le Secrétaire de séance,
Jean DONNARS

